



Séance du 15 février 2011

L'an deux mil onze, le quinze février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes de LOUPES, sous la présidence de Monsieur LE GOREC, Président.

PRESENTS (35): **BARON** : Xavier SMAGGHE. Manuel ALONSO **BLESIGNAC** Jean-François THILLET. **CREON** : Sylvie DESMOND. Pierre GACHET. Pierre GREIL. Jean SAMENAYRE. Jean-Marie RAMBAUD. Mathilde FELD **CROIGNON** : Frédéric COUSSO. Patrick BONNIER. **CURSAN** : Jean-Pierre SEURIN. **HAUX** : Bernard LE GOREC. Nathalie AUBIN. Jean Paul LANDA (suppléant de Jacques PERCHERON). **LA SAUVE MAJEURE** : Alain TERRAZA. Jacques BORDE. Annie BRAGATTO. **LE POUT** : Marcel COURBERES. Michel NADAUD **LIGNAN DE BORDEAUX** : Françoise GUIMON. Valérie CHAMPARNAUD. Jean-Michel BEGEY. **LOUPES** : Michel GAUTIER. **MADIRAC** : Michèle BOUTANT. Jean Michel PASZAK. **SADIRAC** : Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Patrick GOMEZ. Jean-Louis PREBOT. Laurent GUIGNES. Alain STIVAL. **ST GENES DE LOMBAUD** : Jean-Michel DOUENCE. **SAINT- LEON** : Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

EXCUSES (5): **BARON** : Emmanuel LE BLOND DU PLOUY. **CREON** : Pierre HUGUET. **CURSAN** : Dominique RONDET. **LA SAUVE MAJEURE** : Dany CREPEAUX. **ST GENES DE LOMBAUD** : Jean- Claude JABIOL.

ABSENTS (3) **BLESIGNAC** André FAURE **LOUPES** : Fabrice BENQUET. **SADIRAC** : Jean-Louis CLEMENCEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel GAUTIER, délégué communautaire de LOUPES.

1) Adoption du compte-rendu du 18 janvier 2011 à Saint Léon

Celui ci, après lecture commentée est adopté à l'unanimité.

2) Aide financière à la commune de Baron pour son salon du développement durable (délibération n°04/02/11)

Monsieur le Président donne lecture d'une demande de subvention émanant de la commune de Baron pour l'organisation de leur troisième salon du développement durable, manifestation qui se déroulera le 3 avril 2011.

Monsieur le Président mentionne l'article L5214 -16-1 du CGCT qui prévoit « *que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions* ».

De même, il explique que l'organisation de ce salon relatif au développement durable est conforme au cadre des compétences de la communauté de communes qui prévoit « *d'élaborer une charte intercommunale de développement durable de l'espace selon la procédure Agenda 21* » et « *de soutenir financièrement les manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire* » (cf. le groupe des compétences de la communauté de communes).

Monsieur le Président en accord avec la commission de travail du « Développement Durable et des relations avec le Pays », indique qu'une seule manifestation de ce type sera subventionnée en 2011.

Ainsi, après avoir entendu les explications précitées, les membres présents ou représentés, après avoir délibéré à l'unanimité:

- Décident d'allouer une subvention de 800 € à la commune de Baron pour l'organisation de son deuxième salon du Développement Durable du 3 avril 2011.

Cette dépense sera imputée sur le Budget 2011 – Article 657348- Subventions de fonctionnement aux organismes publics (accompagnée d'une convention spécifique annexée à la présente délibération).

- Précisent que la référence à la participation de la communauté de communes (logo notamment) doit apparaître sur toutes les publications (supports écrits ou autres) liées aux « événements » aidés financièrement par la Communauté de Communes du Créonnais (en contrepartie de l'allocation des subventions communautaires).

- Autorisent Monsieur le Président à signer la convention qui précisera les modalités de ce partenariat lors de ce salon du développement durable entre la communauté de communes du créonnais et la commune de Baron.

3) Demande de subventions pour le multi-accueil enfance de Créon – travaux de mise en sécurité et d'amélioration de l'isolation par changement des vitrages et de l'isolation (délibération n°05/02/11)

Monsieur le président rappelle que le bâtiment sis 2 Rue Georges Brassens à CREON, est un bien qui été transféré à la CCC par la commune de CREON en 2003.M. le Vice Président en charge des bâtiments communautaires a constaté que les vitrages de cette crèche sont en simple vitrage non sécurisé. Ce verre classique de type habitat résidentiel n'est pas adapté à la destination d'un bâtiment accueillant notamment des enfants en bas âge car présentant un risque de blessures pour les occupants.

Compte tenu des problèmes et des responsabilités potentielles à ne pas agir au plus vite, il propose de changer les vitrages actuels par des matériaux appropriés en termes de sécurité « public » et « économies d'énergie ». Monsieur le Président dispose déjà d'un premier devis des Ets COLOR FENETRE MENUISERIE pour un montant total de 47 388 € H.T. soit 56 676.05 € T.T.C. qui sert de base à l'établissement d'un dossier de demande d'aide financière, lequel sera ajusté à l'issue d'une consultation pour mise en concurrence de plusieurs entreprises (au regard des obligations MAPA du Code des Marchés Publics)

En préambule à la présentation du montage du plan prévisionnel de financement, Monsieur le Président expose que la CNAF a créé au dernier trimestre 2010 une ligne budgétaire permettant le financement de projet de rénovation de structures existantes. Sachant que peu de dossiers sont éligibles au niveau national, il n'est pas impossible que la CAF 33 puisse étudier l'opportunité d'un cofinancement dont ni le montant ni le délai d'instruction ne sont connus à ce jour. **Il expose également que l'obtention des subventions reste une condition préalable et incontournable à tout engagement de réalisation des travaux.** (l'expérience de la dépense de l'aménagement paysager de la Maison du Patrimoine de SADIRAC encourage à rester prudent et vigilant sur ce sujet)

Le plan de financement provisoire serait le suivant :

Montant des travaux H.T.	47 388 €
Montant des travaux T.T.C.	56 676 €
Aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2011 (35% du H.T.)	16 585 €

Aide financière du Conseil Général (25% HT)	11 847 €
Aide financière de la CNAF (ou de la CAF)	non définie à ce jour
A charge CCC (emprunt ou autofinancement)	28 244. €

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit ici d'une proposition d'anticipation de travaux d'investissements avant le vote du budget prévu en fin Avril

Ainsi, après avoir entendu les explications précitées, les membres présents ou représentés, après avoir délibéré à l'unanimité:

- *Acceptent provisoirement un montant des travaux arrêté à la somme de 56 676.05 € T.T.C dans la mesure où les subventions auront été accordées.*
- *Autorisent Monsieur le Président à solliciter une aide financière*
 - *au titre de la D.E.T.R. 2011*
 - *auprès du Conseil Général de la Gironde*
 - *auprès de la CNAF (et/ou de la CAF Gironde)*

Monsieur le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

4) Informations diverses

4.1) Délégué suppléant de la Commune de Saint Léon

M. le Président informe l'assemblée que la Commune de Saint Léon a désigné en tant que déléguée suppléante : Mme Marie France QUESADA en remplacement de Mme Isabelle DELAGE

4.2) Dates et lieux des prochaines réunions communautaires

Monsieur le Président fait savoir que le prochain bureau communautaire aura lieu à BARON le 1^{er} Mars 2011.

4.3) Etat d'avancement du dossier ALSH (LJC)

M. le Président expose le compte rendu de la dernière réunion du comité de pilotage le 8 février 2011 à Croignon et présente le tableau financier provisoire avec une dépense d'investissement de l'ordre de 4,2 millions d'euros quelque soit le site retenu (hors fonctionnement).

Ce tableau devant être finalisé à la réunion du 8 mars 2011 à Loupes, si le projet s'avère faisable, un provisionnement pourrait être envisagé au Budget 2011.

Un consensus se dégage sur la volonté ne pas mettre les enfants du centre de loisirs dans une situation provisoire de longue durée. M. le Président est, de ce fait, contraint de solliciter la Commune de Sadirac pour maintenir l'accueil des enfants jusqu'à ce qu'une solution durable et réaliste soit adoptée (compte tenu de la situation financière fragile de la CCC).

M. le Maire de Sadirac confirme le principe de maintien de l'accueil des enfants dans les locaux de sa commune.

Mme le Maire de Lignan de Bordeaux indique quant à elle, que des travaux d'agrandissement de la salle de sports vont débiter et propose également de maintenir les activités sportives de LJC sur la Commune de Lignan de Bordeaux.

Les élus communautaires prennent acte de ces deux propositions.

4.4) Situation financière de la Communauté de Communes

M. le Président présente les résultats globaux de l'exécution du budget 2010, précisant que le rapprochement des comptes CCC et Trésor Public est en cours de finalisation.

Ainsi l'excédent de fonctionnement serait de 174 912.34 €, le déficit d'investissement de 188 553.45€.

Un solde négatif pour l'année 2010 est donc prévu à hauteur de 13 641.13 € (hors restes à réaliser, déficitaires eux aussi de 16 125.68€)

Le résultat global consolidé (c'est-à-dire avec reprise des résultats des années antérieures) permet toutefois d'envisager un excédent de 59 163.72 €.

Une étude des ratios a été menée depuis 2006 laisse apparaître une faible capacité d'autofinancement et d'endettement qui présage le maintien pour quelques années d'une marge de manœuvre très réduite avec l'hypothèse d'une fiscalité inchangée.

M. le Président rappelle que la circulaire préfectorale du 11 février 2011 (reprenant l'article 179 de la loi du 29 décembre 2010 de finances pour 2011) prévoit la création de la dotation d'équipement des territoires ruraux appelée « DTER », qui résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement DGE et de la dotation de développement rural DDR.

Cette nouvelle dotation vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre. Pour 2011 et 2012, les EPCI sans fiscalité propre bénéficient d'un régime dérogatoire et sont donc éligibles à la DTER. ; Ceci conduira vraisemblablement à réfléchir à l'évolution du statut fiscal de notre CCC.

4.5) Courrier rédigé aux Présidents des associations du territoire communautaire

M. le Président donne lecture d'un projet de lettre qu'il envisage d'adresser à tous les présidents des associations subventionnées par la Communauté de Communes, quelque soit leur statut.

- Mme Mathilde FELD fait deux remarques :

Les ratios montrent que la CCC n'est plus capable d'investir mais qu'elle peut continuer de fonctionner.

Il est souhaitable d'une politique avec des objectifs précis soit mise en place au lieu de parler uniquement chiffres et ratios.

- M. le Président rappelle que sa préoccupation première vise à conforter l'existant et sollicite un partenariat renforcé entre associations et CCC. Il souligne que son objectif premier est d'obtenir un budget équilibré ; par conséquent la rigueur financière est incontournable et il appellera les responsables des associations à la plus grande prudence.
- M. le Maire de Le Pout demande si les administrés sont prêts à subir une forte pression fiscale ; il reste très dubitatif sur ce point.
- M. Pierre GACHET demande qu'une distinction soit effectuée entre les associations délégataires de service public et les autres associations (sportives, culturelles,...) La gestion via les associations délégataires de service public impliquerait selon lui des économies par rapport à une gestion en régie directe (notamment au niveau de l'évolution des salaires des

agents de la fonction publique). Par conséquent, M. P.GACHET suggère la rédaction de deux courriers séparés.

- M. le Président, au regard de la situation financière de la CCC, ne pense pas que deux courriers distincts aient une quelconque influence. La rigueur doit être identique pour l'ensemble des acteurs du territoire. Il ajoute que de son point de vue si le maintien de service public lui paraît indispensable, en revanche mais pas à n'importe quel prix au risque de déstabiliser les « fondements » de la CCC.
- Mme Nathalie AUBIN souhaiterait que dans le courrier l'accent soit aussi mis sur l'importance des actions associatives ; Monsieur le Président en convient. Elle expose qu'il conviendrait aussi de prévoir des priorités entre les diverses associations, et donc de subventionner avec des critères distincts (selon les objectifs définis par la CCC) associations délégataires de service public et les autres associations.
- M. le Maire de Le Pout ne souhaite pas la mise en place de priorités car chaque association quelle qu'elle soit lui apparaît importante dans un souci d'équité.
- M. le Président rappelle que l'objectif du « message » est aussi basé sur le fait que plus les administrés paient des impôts plus ils se questionnent sur les actions, dont celles de la Communauté des Communes.
- M. le Maire de Cursan expose qu'il convient que tous les intervenants (CCC, Communes, Associations) s'astreignent à la même rigueur.
- M. Jean Louis MOLL souhaite que les Communes et la Communauté de Communes fixent des objectifs par le biais des conventions d'objectifs car selon lui, les associations ne peuvent continuer à assurer les mêmes services avec des moyens financiers moindres.
- Mme M. FELD pense qu'il n'est pas possible pour LJC de continuer à travailler à flux constants ; la qualité du service risque d'être moindre et qu'avant de parler chiffrages il faut définir des objectifs.
- M. GACHET s'inquiète que les responsables des associations ne puissent continuer à mener à bien leurs actions.
- M. le Maire de Saint Léon résume les propos en avançant que si l'ensemble des élus est d'accord, il va falloir s'engager indubitablement vers une très forte rigueur budgétaire, ajoutant que le débat porterait plutôt sur la forme que le fond sur la forme qu'il y a débat.
- M. le Président rappelle que les conventions d'objectifs (notamment celles des DSP CAF) sont en cours d'établissement.

4.6) Tableau des référents

Le tableau recensant les référents communaux des différentes commissions communautaires est présenté ; il est demandé à chaque commune de bien vouloir le compléter.

4.7) Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

M. le Président indique que les services préfectoraux n'ont pas répondu aux interrogations du Conseil Communautaire évoquées dans la délibération CCC portant sur la révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

4.8) Réforme des collectivités locales.

M. le Président expose brièvement les impacts de cette réforme portée par la Loi promulguée le 16 décembre 2010) avec la recomposition de la carte de l'intercommunalité (CDCI, schémas départementaux, pouvoir des Préfets.....), précisant que les syndicats intercommunaux seront vraisemblablement les plus affectés.

M. JM BEGEY complète cette information en indiquant qu'une réunion d'information est organisée par le Pays le lundi 7 mars 2011 à Camblanes et Meynac.

4.9) Association des Maires de la Gironde

M. le Président indique que si la Communauté de Communes est membre de l'ADCF (association des communautés de France (elle même associée à l'AMF-association des Maires de France) la CCC n'a jamais été sollicitée pour adhérer à cette association

Les statuts de l'AMG ont été modifiés en 2009 et ce n'est que depuis le 1^{er} janvier 2010 que les Présidents des Communautés de Communes peuvent donc adhérer.

Il sera proposé lors du débat d'orientations budgétaires de rallier cette association.

5) Intervention des Vices- Présidents

5.1) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge des relations avec le Pays Cœur Entre deux Mers et du Développement Durable

- Concernant le Relais de Services Publics, M. le Vice Président rappelle les termes de la réponse qui a été faite à l'AMG sur le projet des mises à disposition de services dits payants tels que billetterie SNCF.....En l'absence de garanties suffisantes il est affirmé que la Communauté des Communes du Créonnais a souhaité ne pas s'engager ; les enjeux, notamment financiers, restant trop importants.

- M. le Vice Président informe que le débat d'orientations budgétaires du Pays a eu lieu le 20 janvier 2011. La participation des collectivités adhérentes a été fixée à 2.27 € par habitant ; le Pays ne dispose pas de marge de manœuvre financière. La prochaine réunion aura lieu le 10 mars 2011.

- Concernant l'Agenda 21 : une réunion s'est tenue le 31 janvier 2011 avec les référents Développement Durable (7 communes présentes, 4 excusées et 3 absentes.) afin de proposer pour 2011 des actions hiérarchisées.

Un exposé récapitulatif des conclusions et des actions potentielles est présenté par M. le Vice Président et M. Patrick BONNIER

Des actions ont ainsi été sélectionnées, nécessitant peu de crédits et ciblant un large public de façon à ce qu'elles soient visibles et compréhensibles du grand public, telles que :

Ateliers de bonnes pratiques

les projets dans le cadre de la mise en place de l'OPAH seront accompagnés via les permanences Info-Energie

Mise en commun des projets existants dans les communes

Valorisation des manifestations durables (le Salon du Développement Durable se tiendra le 3 avril 2011 à BARON)

Création d'une banque de données à l'échelle intercommunale (partenaires, fournisseurs de produits bio.....

Système de co-voiturage via le site internet de la CCC

Promotion de l'offre éco-touristique

Aide au développement

M. le Président fait savoir qu'il a apprécié le tableau tel que présenté, car une programmation triennale (ajustable au cours du temps) est envisagée.

M. le Président annonce également, considérant la situation financière de la CCC qui ne supporte aucun écart, qu'il n'a pas donné une suite favorable à la requête du Pays, lequel souhaitait obtenir avant le vote du Budget une avance sur la subvention 2011 (compte tenu de difficultés de trésorerie).

- Concernant le programme Ambition 2020 du Pays CE2M, M. le Vice Président expose que chaque Communauté de Communes s'est engagée à organiser deux réunions. Celles-ci se dérouleront les 5 et 10 mai 2011 à Lignan de Bordeaux (de 18 H à 22H). Le groupe de travail est composé de 12 personnes représentatives des différentes sensibilités de la vie citoyenne.

5.2) Exposé de Madame la Vice- Présidente en charge du social et de la solidarité

- Mme la Vice Présidente étant absente excusée, M. le Président annonce que Mme Christelle DUBOS a sollicité un poste de responsable de service « Pole Emploi » auprès de la Communauté de Communes de Montesquieu et a donc cessé ses fonctions au CIAS au 1^{er} Février. 36 candidatures ont été examinées, les entretiens de pré-sélection se dérouleront le mardi 22 février.
- Projet de portage des repas à domicile, l'avis d'appel public à la concurrence a été publié, la date limite de réception des offres est fixée au 28 février 2011. M. Patrick GOMEZ annonce que le projet de construction d'une cuisine centrale par l'ESAT avance. Il précise par ailleurs que la commune de Créon n'envisage pas d'accompagner pas le projet de fabrication des repas.
- Contrat CAF Enfance Jeunesse 2010-2013, la signature du Contrat est prévue le 14 mars 2011 à 18H30 à Madirac.
- Conventions d'objectifs annuels avec les associations pour l'application du contrat précité : elles sont en cours d'achèvement rédactionnel.
- M. Patrick GOMEZ expose que la CCC a reçu un courrier de l'association « Emploi Service à Domicile » de Camblanes et Meynac sollicitant la désignation de délégués communautaires pour assister à l'assemblée générale. Il présente un historique de cette association et surtout met en avant le doublon existant avec le SIAMD qui propose les mêmes services (sauf que les agents du SIAMD sont des agents de la fonction publique).
Il existerait un projet de coopération voire de fusion entre les deux structures ; l'interrogation porte sur le problème de l'incompatibilité des statuts des agents concernés
M. le Président demande à M. GOMEZ de rédiger un courrier de réponse à l'association ESD et suggère de ne pas prendre position dans l'immédiat.

5.3) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la vie associative culturelle et sportive

- M. le Vice Président rappelle que les demandes de subventions 2011 ont été réceptionnées au siège de la CCC et qu'elles ont fait l'objet d'un examen approfondi par la Commission le 10 février 2011. Certains points n'étant pas résolus, la commission se réunira à nouveau le 10 mars afin de rédiger une proposition budgétaire soumise au vote du Conseil Communautaire
- Le groupe de travail « Réseau de Lecture Publique » s'est réuni le 12 janvier 2011.

5.4) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge du développement économique, touristique et patrimoine

- M. le Vice Président présente l'avancement du dossier de groupement de commande signalétique, une réunion s'est tenue le 25 janvier.
Il est demandé aux élus un accord de principe pour l'achat des RIS (l'estimation financière initiale étant une estimation haute est en cours de révision) cependant il recommande la plus grande prudence car il s'agit d'un marché à bons de commandes.
Un courrier à l'attention de la Présidente du Vallon de l'Artolie coordinatrice de ce projet précisera à la fois la position actuelle de la CCC mais aussi les questions en suspens pour la poursuite des actions.

M. Pierre GREIL expose qu'il a été interpellé par des commerçants sur la Commune de Créon et demande la procédure pour les commerçants, il lui est répondu qu'aux niveaux des activités économiques et commerciales, les achats de la signalétique seront à la charge des demandeurs.

- M. le Vice Président fait savoir qu'il a assisté en tant que membre du CA à une réunion à Pellegrue concernant l'OTEM et suivant la convention liant la CCC à l'OTEM, 5 axes de progrès ont été proposés pour 2011 :

- Investir et créer « lits marchands, restaurants, sites de visites, activités ... »
- Se doter une cible de clientèle prioritaire et crédible
- Se vendre
- Allonger la saison touristique
- Positionner et conforter l'OTEM en chef d'orchestre du développement touristique de l'Entre Deux Mers

L'objectif pour les offices de tourisme serait d'obtenir le **label qualité gironde** en respectant cette procédure :

- Accueil et/ou informations au comptoir
- Accueil et informations au téléphone
- Gestion du hall d'accueil
- Gestion des présentoirs
- Gestion des demandes par courrier et emails
- Gestion de l'information
- Mettre en place et traiter les enquêtes de satisfaction

Ce label s'obtiendra suite à un audit d'une demi-journée réalisée par l'animateur qualité de l'UDOTSI.

- M. le Vice Président confirme l'excellent travail de la nouvelle équipe qui gère l'Office de Tourisme du Créonnais

5.5) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la communication

- M. le Vice Président souhaite que le MAG 22 soit lancé pour une diffusion envisageable en mars ou avril.
- Une réunion des secrétaires de mairie du territoire communautaire « Les P'tits Dej du Créonnais », aura lieu le 10 mars à la mairie de Créon. Au cours de cette réunion seront présentées les actions et projets de la Communauté de Communes avec également l'intervention des agents du Trésor Public pour l'exposé de quelques règles de l'exécution budgétaire.
- M. le Vice Président souhaite que soit prévu un lien sur le portail de la CCC pour le co-voiturage.

5.6) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement et de l'urbanisme

- M. le Vice Président en charge des politiques du logement présente au conseil communautaire les principaux résultats de l'étude pré opérationnelle (PHASE I) menée par le cabinet URBANIS. Une hypothèse présentée au Conseil Communautaire supposerait un accompagnement financier de la communauté de communes et des communes de 52 000 € sur 3 ans. (Sous réserve de convention de répartition)

A cela s'ajouterait la mission de suivi-animation (161 500 € TTC) soit un effort financier sur 3 ans de la CCC d'environ 12500 € (toutes aides financières déduites)

Les aides de l'ANAH ajoutées à celles du Conseil Général de la Gironde, de la Région Aquitaine et de la Communauté de Communes du Créonnais et des communes, s'élevant à 1 532 000 € pourraient enclencher un volume de 4.6 millions d'€ H.T de travaux sur notre territoire.

M. le Vice Président rappelle que de nouvelles dispositions nationales (1^{er} juillet 2010 et 1^{er} janvier 2011) sont venues modifier les modalités d'accompagnement de toute OPAH (réorientation des politiques de l'ANAH vers les publics modestes, les propriétaires occupants plutôt que les propriétaires bailleurs, travaux subventionnables plus encadrés).

5.7) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la voirie, des déchets, de l'eau et des bâtiments intercommunaux

- M. le Vice Président présente au conseil communautaire le compte rendu de la dernière réunion du Pays et ajoute qu'il a souhaité faire rectifier les informations erronées de parution dans le journal local) car il y était fait mention d'une présentation par un Vice Président du Pays absent.
- M. le Vice Président expose également le contenu de la dernière réunion du SEMOCTOM.
- M. le Vice Président propose une formation des agents communaux du territoire sur l'utilisation des produits phytosanitaires ; l'attache du CNFPT a été prise afin de définir le contenu pédagogique et les modalités de cette formation. Il est bien entendu que cette formation s'intègre dans le cadre des actions Développement Durable de la CCC.
- La mutualisation entre communes volontaires d'achats de «panneaux de signalisation indicateurs de vitesse » est enfin signalée.

Fin de séance : 22 H 45